

CONVOCATION ET AFFICHAGE : -2 AVRIL 2025

PRÉSENTS : M. BOURAIN - MME BOIN - M. COLIN - M. DOUMERET - MME LOIZEAU - MME MAHÉ
M. MARQUET-BERTRAND - MME PUYRAVAUX - M. VENDEVILLE - MME ZITOUNI

ABSENTES : MME ANCIAN - MME RIGOLOT

SECRETAIRE : MMF ZITOUNI

Monsieur le Président ouvre la séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/11/2024

Le compte-rendu du conseil du 19 novembre 2024 a été communiqué au conseil d'administration qui en a pris connaissance.

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu du 19 novembre 2024.

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

II - COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU 2024 - BUDGET CCAS

N° 2025 501 (7.1.2)

Le Vice-Président présente le CFU de l'exercice 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	7 539.00 €	7 539.00 €	0.00 €	0.00 €
Réalisé	3 882.27 €	7 539.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	3 656.73 €		0.00 €	
Résultat global	3 656.73 €			

Ceci exposé, Monsieur le Président cède la présidence de séance et se retire. Le Conseil d'Administration procède à l'élection de son président de séance. M. DOUMERET est élu président de séance et propose au Conseil d'Administration d'approuver le CFU du budget CCAS pour l'exercice 2024.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide :

- D'APPROUVER le CEU 2024.

POUR : 10

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Après avoir pris connaissance du CFU 2024, sur proposition du Vice-Président, le conseil d’administration décide :

D’INSCRIRE L’EXCEDENT REPORTE pour un montant de 3 656.73 euros en recette du budget 2025 - article 002.

POUR : 11ABSTENTION : 0CONTRE : 0

Monsieur le Vice-Président propose au conseil d’administration d’attribuer une subvention de fonctionnement à l’association Entraide et Solidarité Châtelailon relative à notre soutien de participation à la Banque Alimentaire dans la cadre de la prise en charge des familles de Thairé pour un montant de 600€, afin de soutenir leur action et leur rôle social important.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2025
Entraide et Solidarité Châtelailon	600,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (article 65748)	600,00 €

POUR : 11ABSTENTION : 0CONTRE : 0

Monsieur le Vice-Président présente le projet de budget pour l’exercice 2025 au conseil d’administration du CCAS.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2025	RECETTES	BP 2025
6281 Cotisation UNCASS/inter ccas	105,00	002 Excédent reporté	3 656,73
6451 Cotisations URSSAF	120,00	74748 Subvention commune	3 000,00
65133 Secours d’urgence	5 831,73		
65748 Subvention de fonctionnement aux associations	600,00		
TOTAL DEPENSES	6 656,73	TOTAL RECETTES	6 656,73

Après délibération, le Conseil d’Administration VOTE le budget 2025.

POUR : 11ABSTENTION : 0CONTRE : 0

V - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CCAS

N°2025-505 (5.2.1)

Monsieur le Vice-Président présente les modifications du règlement intérieur :

1-composition du conseil d'administration : 13 membres

2-mise en œuvre d'un règlement spécifique des aides sociales facultatives

Après avoir pris connaissance de la modification du règlement intérieur du CCAS, sur proposition de la Monsieur le Président, le conseil d'administration décide :

- **d'adopter** la modification du règlement intérieur du CCAS,
- **d'adopter** le règlement spécifique des aides sociales facultatives
- **de transmettre ces deux documents** au représentant de l'Etat,
- **de charger le Président du CCAS** de l'exécution du présent règlement intérieur.

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VI - SECOURS D'URGENCE N°2025/CCAC/01

Monsieur Alain MARQUET-BERTRAND expose aux membres du CCAS, qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière par un administré de Thairé pour une participation au financement d'une formation BAFA.

Après étude du dossier de demande de secours et en attendant que la situation se stabilise, le Conseil d'Administration a décidé d'accorder une aide de 100€ qui seront versées par mandat administratif dès que les documents justifiants la formation seront fournis.

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VII - SECOURS D'URGENCE COUPONS FRAICHEURS

N° 2025/CCAS/CF/01 (8.2.4)

Monsieur Alain MARQUET-BERTRAND expose aux membres du CCAS, que dans le cadre de notre programme de distribution de coupons fraîcheurs pour les administrés de Thairé 37 coupons nous sont facturés par notre partenaire comme suit :

- Intermarché de Salles Sur Mer (37 coupons).

Le Conseil d'Administration a décidé de valider le paiement de ces 37 coupons auprès du partenaire Intermarché comme suit :

Intermarché Salles Sur Mer	37 coupons de 5€	185 €
TOTAL VERSEMENT avril 2025		185 €

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La séance est levée à 20h30.